

Le vendredi 21 mai, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique Paritaire.

La CGT : Patricia, Carmen, Michelle, Régine, Joëlle, Henri, Patrick, Arnaud,. La CFDT : Sylvie.

La CFTC : Malika, Marie France.

Ordre du jour du Vendredi 21 mai 2010, 9 heures :

Vote du compte rendu du précédent CTP, de la charte informatique à Drancy, du règlement intérieur de la formation, de la création du futur service municipal de formation, de la création d'un service énergie chauffage, de la réorganisation du service entretien et restauration, du changement d'horaire à la halte jeux et de la suppression de postes statutaires.

Le Député Maire étant en réunion sur le Grand Paris, c'est M. SALINI qui a présidé le début de la séance.

La CGT a commencé par lire une déclaration au sujet d'un collègue cadre de Bagnolet et élu CTP CGT qui est en grève de la faim depuis 4 jours contre sa mutation forcée.

- **Charte Informatique** : La CGT a félicité le travail accompli mais a demandé que soit « traduit » en terme courant les passages techniques et qu'une formation soit mise en place pour ceux qui en ressentent le besoin. Elle souhaite que soit garantie le secret de la correspondance et la procédure disciplinaire qui n'était plus statutaire (exemple : sur faute, la municipalité se donnait le droit enlever les moyens informatiques et de communications). La municipalité s'accorde sur les propositions CGT.

La CGT, la CFTC et CFDT ont voté pour

- **Règlement intérieur sur la formation**: La CGT a fait remarquer que le passage sur le DIF (Droit Individuel à la Formation) restreignait les droits. L'administration nous a enlevé toutes inquiétudes. La CGT a demandé que l'ensemble des repas durant les formations soient remboursés par la municipalité, celle-ci va étudier le projet. La CFTC s'est exprimée en avançant que les jours de préparation de concours en mairie avaient disparu. La municipalité le prendra en compte et va rectifier.

La CGT vote pour, CFDT, CFTC idem.

- **Futur service Formation** : La CGT n'est pas contre le projet de créer un service, mais il manque beaucoup de données. Certains postes sont déjà pourvus alors que personne n'a été informé de l'appel à candidature qui est pourtant obligatoire. Le CHS n'a pas vu les plans. Bref les prérogatives du CTP et du CHS sont toutes à l'envers. La municipalité, nous a répondu par un bla bla politique. Nous avons rappelé que nous sommes là pour les agents, leurs horaires, leurs grades et leurs missions. Il n'y a rien dans le dossier. La CFTC a joué les « perroquets » de la municipalité en repartant sur l'intérêt des usagers. Nous avons rappelé que le rôle des délégués du personnel est de représenter les salariés et pas la municipalité. Le problème n'est pas le vote CGT mais le respect de la procédure de recrutement et des prérogatives du CTP.

Le Maire arrive et remplace M SALINI.

Nous expliquons notre vote pour qu'il soit enfin compris, à savoir que l'on peut être « pour quelque chose » tout en restant critique sur certains points. Le Maire, en mal d'argument s'attaque à Henri TAMAR qui a symboliquement voté « oui » des deux mains. Le maire le qualifie de « magouilleur de vote ». Sans doute une tentative d'humour municipal ratée.

La CGT vote pour, CFDT, CFTC idem.

- **Création du service chauffage** : Deux emplois publics de chauffagiste seront créés. Après questions de la CGT car, de nouveau, les informations manquaient, les postes suivront les horaires du CTM, avec des permanences et astreintes. La CGT, CFDT, la CFTC votent pour.

- **La restauration scolaire :** Le Maire indique qu'il souhaite confier la totalité du marché au privé afin de situer les responsabilités en cas de litige ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. L'ancienne société chargée de la restauration qualifiée par le Maire de « voyous » avait tendance à mettre en cause le personnel « communal ». L'arrivée sur certains sites de personnes du privé à valeur de « test » en cas de problème. La CGT a signalé qu'il n'y avait aucune information sur la qualité des produits fournis et rappelle que des formations ont été données. Vu que le Maire note les agents, il doit pouvoir contrôler et influencer sur la qualité du service rendu, alors pourquoi ne pas garder la régie municipale sur les réchauffements repas ? La décision du maire étant prise, **il va passer tout au privé**, ça sera un marché public. Sur la question des « surveillants », la CGT a rappelé que ce sont les grades qui définissent des missions. C'est l'agent de maîtrise ou le contrôleur qui surveillent les marchés publics pas les adjoints techniques. Le maire a pourtant décidé de créer le grade de « référant ». Ca ne lui pose pas de problèmes que certains services soient gérés par des agents d'entretien. Rien n'est impossible pour JC LAGARDE quand il s'agit de la casse de la carrière des agents et le statut de la fonction publique.
- **L'entretien scolaire :** C'est dans la même idée que la municipalité a ouvert les écoles au secteur privé sous couvert d'insertion dans l'emploi avec l'association « une chance à Drancy » (UCAD) (ancienne Régie de quartier).
Nous expliquons que cette association loi 1901, change bizarrement de nom quand elle est confrontée aux partenaires sociaux : La CGT l'a interpellé car ses statuts permettaient à la CGT de siéger au conseil d'administration et donc d'avoir de la transparence. Que nenni, l'association a changé ses statuts, la CGT au vu des conditions de travail a alerté l'inspection du travail (secteur privé). **C'est de l'exploitation et non de l'insertion qui est mis en place**, pas de formation, rien pendant des années !
Le Maire précise que la CGT devrait attaquer en justice, Henri TAMAR le coupe pour lui rappeler qu'il existe le dialogue avant le procès. Le Maire explose car on lui a coupé la parole. Il arrête de parler et invite M TAMAR à s'exprimer, « Moi, j'ai tout dit ». Le Maire dans un excès de pouvoir reconnaissable par son aveuglement demande le vote, et personne n'a le temps de s'exprimer en levant la main, On est déjà à l'ordre du jour suivant. CGT vote contre, le reste nous ne savons pas au vu de la fin de la tirade théâtrale du Maire sans doute la CFTC a applaudi des 4 mains.
- **Changement d'horaire de la Halte jeux :** la cgt a rencontré les agents de la halte jeux, et s'interroge sur les raisons du changement d'horaire qui diffèrent entre la municipalité et les agents.. En fait, les parents se sont adaptés aux nouveaux horaires scolaires en lien à la cantine « gratuite ». L'important étant le mieux pour les usagers et le personnel, la CGT vote pour.
- **Suppression de poste :** Le Maire nous réexplique l'inexplicable la suppression de poste à Drancy. Il rend hommage à Mme Yvon qui sera à la retraite le soir même. Nous avançons que la Ville augmente en population, (66 000 h) et en nouveaux logements. Pourtant le chiffre de 1430 agents reste à la limite du constant. Le vote de la CAP a démontré que dans la Seine Saint Denis, il existait en moyenne 35 agents pour 1000 habitants or à Drancy c'est 21 agents pour 1000 habitants. En supprimant des postes ouverts, c'est du service aux publics de Drancy qui est enlevé, car la demande augmente depuis 2001, en lien aux habitants. Le Maire avance une gestion financière, il n'a aucun regard sur le service aux usagers et aux pouvoir d'achat. Car un emploi public, c'est aussi générer 5 emplois privés. Pour clore, l'échange à sa façon, le Maire nous joue encore la technique de l'évitement du débat, on se demande pourquoi il n'est pas resté au Grand Paris, notre Président.

12 h 30 Fin du CTP



REVENDIQUER POUR VIVRE ET ETRE RESPECTE

- **LA PRIME DE L'I.E.M.P. POUR TOUS ET SON AUGMENTATION DE 100%.**

Les moyens sont là et pourtant tous les mois la mairie doit, par exemple, 100 €uros de plus à ses agents techniques.

- **LA FIN DE L'I.A.T. AU "MERITE".**

Halte aux privilèges et au copinage, nous travaillons en équipe, nous devons avoir des primes justes. Pour le supplément d'IAT cela représente près de **1000 €uros/an chacun et pour tous !** Les moyens budgétaires sont les mêmes mais répartis de manière plus juste et efficace.

- **UN SALAIRE QUI AVANCE....**

Toutes nos carrières sont bloquées. Nous voulons que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences soit transparente. Le Maire doit **arrêter les blocages de carrière** et donner les **promotions de grade** en attente.

- **LA TITULARISATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS.**

Nous proposons à la municipalité et aux organisations syndicales la signature commune d'une charte pour appliquer le principe de la loi contre la précarité (83-634 article 3).

- **LE TICKET REPAS.**

L'employeur peut subventionner nos repas en participant à la mise en place de Ticket Repas. Comme partout, une part de la valeur serait prise en charge par l'employeur (4,91€ maximum). Pour exemple, 1,09€ minimum est la contribution journalière de l'agent. Pour un repas à la cantine, il ne paiera que 1,09 € au lieu des 4,02 €uros aujourd'hui. Pour 20 jours de cantine par mois, cela représente **une économie de 58,60€/mois par agent.**

- **CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE DES AGENTS.**

Dans le privé l'employeur peut subventionner jusqu'à 60% du montant des cotisations. Nous demandons à la municipalité de mettre en place cette mesure à son taux maximum. La loi du 2 février 2007 et le décret du 19 septembre 2007, l'autorise dans la fonction publique. C'est bon pour **la santé de tous** et **cela n'a pas de prix.**

• **3 % DE MASSE SALARIALE POUR LE C.A.S.C.**

La masse salariale de la ville est de 48 Millions d'€uros, la subvention de fonctionnement pour le CCAS est à 2 Millions. Avec le 1% que l'employeur affirme nous donner, nous devrions être à 500 000 €uros par an et nous sommes à 470 000 €uros. Alors que tout augmente, que le statut, basé sur la loi, reconnaît ses nouvelles missions, Le CASC et sa subvention ne suivent pas. Le CASC est l'équivalent d'un "comité d'entreprise (CE). Comme les CE du privé, nous exigeons **3% de subvention** payés à l'euro près.

La municipalité doit s'engager sur nos dossiers, que ce soit le pouvoir d'achat ou le respect de la loi et du statut. **Elle ne peut pas nous dire " Merci" comme pour les 🌻🌻🌻 des jardiniers, les @@@@, la cantine, etc...**

Les efforts, nous les supportons, que ce soit lors d'événements climatiques (tempêtes, canicules, grands froids, ...), dans le remplacement des agents absents, dans le manque de personnel, dans le blocage des primes ou des carrières.

QUELLE QUESTION SOUHAITEZ-VOUS VOIR ABORDER AU PROCHAIN CTP ?

.....
.....
.....
.....
.....

Les CTP sont consultés sur l'organisation générale des services, en particulier sur l'organisation interne, la répartition des services, et sur les méthodes et techniques utilisées au travail. Ils doivent connaître des principales évolutions du métier, et en particulier de l'usage des nouvelles technologies. Sur le plan social, les comités techniques paritaires doivent se prononcer sur les questions touchant aux effectifs, sur la situation des personnels contractuels, sur le [travail à temps partiel](#) et sur la répartition des [primes](#). Ils ont un rôle à jouer dans l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en particulier sur les conditions de progression professionnelle des femmes. Les CTP sont également consultés en matière de [formation professionnelle continue](#).



Profession :.....Service :.....

A remettre à un (e) militant (e) de votre connaissance ou à renvoyer à :

Syndicat CGT des fonctionnaires et agents publics de Drancy, Bourse du travail 22, rue de la république 93700 Drancy.

Tél. : 01.48.96.92.40 – E-mail : territoriaux.cgt@free.fr– Site Internet : cgtdrancy.hautetfort.com